

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de la commune de MARCILLY LE CHATEL du 16 NOVEMBRE 2024

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques. ROCHIGNEUX Didier, BOURSIER Adeline, DELHOMME Baptiste, DUCHEZ Stéphane, JOUIN Nicolas, SEFERIAN Sandrine, MASSACRIER Marie-Claude, GIBERT Marie-Anne, COMBE Emilie. COHAS Régine,

Pouvoirs : GRANGE Jean François donné à ROCHIGNEUX Didier

Absents : GARIN Maximilien.

Début de séance à 20H00. Secrétaire de séance : COHAS Régine

1. **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16/10/2024 :**

| |
|-------------------------|
| Approuvé à l'unanimité. |
|-------------------------|

2. **Présentation des dossiers d'urbanisme** : réfection toiture, réalisation carport et panneaux photovoltaïques.

3. **Création d'emplois d'agents recenseurs-Recensement 2025**

Le prochain recensement aura lieu du 16 janvier 2025 au 15 février 2025. Il est nécessaire de recruter 3 agents recenseurs pour réaliser les 3 districts de la commune.

Un appel à candidatures a été lancé.

Le conseil municipal doit définir la rémunération des agents recenseurs avant embauche.

Il est proposé :

- Un forfait pour la tournée de reconnaissance obligatoire avant le recensement de 80€ par agent
- Un forfait pour les deux demi-journées de formation obligatoire de 120€ (60€ par formation) par agent.
- Un forfait pour les frais kilométrique de 40€ par agent.
- 1€ par feuille de logement.
- 0.80€ par bulletin individuel.

Les districts se composent de 250 à 300 logements.

Les bulletins individuels de 300 à 550 en fonction des réponses.

La rémunération se compose des forfaits et des bulletins logement et individuels.

| | | | |
|--------|-----------|------------|----------------|
| VOTE : | POUR : 14 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 |
|--------|-----------|------------|----------------|

4. **Chemin de randonnée** :

Loire Forez Agglomération propose 7 boucles GR homologué par la Fédération Française de Randonnée sur son territoire.

Une des boucles passe par Marcilly le Châtel et il est proposé à la commune de signer une convention d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage.

La convention GR de Pays Côtes du Forez Nord précise les points suivants :

- L'autorisation du balisage
- La FFRandomnée est responsable de l'entretien du balisage
- Le balisage GRP sera conforme à la charte nationale du balisage jaune et rouge. Il sera réalisé dans les deux sens
- La commune s'engage à respecter le balisage
- La commune s'engage à entretenir les chemins concernés

- La commune garde la libre décision quant aux engins motorisés susceptibles d'emprunter les chemins communaux et les parcelles du tracé.
- La convention prend effet le jour du vote pour 5 ans.

| | | | |
|--------|-----------|------------|----------------|
| VOTE : | POUR : 14 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 |
|--------|-----------|------------|----------------|

Dates à retenir :

- Vendredi 15 novembre 20h00 Projection « Ceux qui nous nourrissent » suivi d'un débat
- Vendredi 6 décembre Saint Nicolas
- Mercredi 18 décembre 2024 Conseil à 20h00
- Dimanche 12 janvier 2025 Vœux du Maire et de son Conseil municipal à 10h30 salle des fêtes

La séance est levée à 20h35